

Compte rendu de la séance du 07 février 2022

Président : GARNIER Alain

Secrétaire : TORRES Thierry

Présents :

Monsieur ALAIN GARNIER, Monsieur André LAURENT, Madame Sonia PORTET, Monsieur Grégory LAFOSSE, Monsieur Daniel MOUILLAT, Monsieur THIERRY TORRES, Monsieur RAPHAEL GENZ, Madame Danièle CASSE, Monsieur JACQUES VU-VAN, Monsieur MICHEL ANDOLFO, Madame FRANCOISE BAUZOU

Excusés :

Absents :

Représentés :

Madame ANNABEL AUGUSTIN par Monsieur ALAIN GARNIER, Madame MARIE-CECILE RIVIERE par Madame FRANCOISE BAUZOU, Monsieur ANTOINE DOMANEC par Monsieur Grégory LAFOSSE, Monsieur Jean DELHON par Monsieur THIERRY TORRES

Ordre du jour:

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 17 janvier 2022
2. Construction d'une cantine scolaire, marchés de travaux

Délibérations du conseil:

Approbation du compte-rendu de la séance du 17 janvier 2022 (2022_007)

Alain Garnier, Maire, rappelle l'ordre du jour de la séance du 17 janvier 2022 :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 13 décembre 2021
2. Ouverture de crédits par anticipation au vote du budget 2022
3. Reprise d'une concession au cimetière
4. Avis sur le pacte de gouvernance modifié
5. Approbation du rapport de la C.L.E.C.T.
6. Convention cinéma

Questions diverses

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER le compte-rendu de la séance du 17 janvier 2022.**

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Construction d'une cantine scolaire, marchés de travaux (procédure de MAPA) (2022_008)

Monsieur Thierry TORRES, conseiller municipal, expose :

Par délibération du 29 juillet 2019 la commune de Serres-sur-Arget a décidé de réaliser une cantine scolaire attenante au groupe scolaire.

Le projet a été réalisé par M. SOUM, architecte.

Les travaux de réalisation ont été découpés en 8 lots.

Lot 1: fondations et gros œuvre

Lot 2: charpente et couverture

Lot 3: isolation des murs

Lot 4: menuiseries extérieures et intérieures

Lot 5: carrelage - faïence

Lot 6: électricité, courants forts et faibles

Lot 7 : plomberie et ventilation

Lot 8 : peinture - isolation - faux plafonds

Les lots 1 et 2 ont été réalisés en régie par les services de la commune.

Les lots 3 à 8 seront réalisés par des entreprises sous forme de marchés à procédure adaptée (MAPA).

Une publicité a été faite dans le journal LA DEPECHE le 24 décembre 2021 pour une remise des offres avant le 21 janvier 2022 à 12h.

Le règlement de la consultation a prévu une analyse comparative des offres sur 3 critères ;

-la valeur technique des prestations pour 40%

-le prix des prestations pour 50%

-les moyens mis en œuvre et le respect des délais pour 10%.

La commission d'appel d'offres de la commune s'est réunie le 31 janvier 2022 pour déterminer pour chacun des lots l'offre la mieux disante.

Le choix en résultant est le suivant ;

LOT 3 :

Entreprise LIMA PUGA pour un montant de 7534,50€ HT

LOT 4 :

Entreprise RUMEAU pour un montant de 22549,60€ HT

LOT 5 :

Entreprise LIMA PUGA pour un montant de 13678,86€ HT

LOT 6 :

Entreprise BELONDRAGE pour un montant de 17059,35€ HT

LOT 7 :

Entreprise BELONDRAGE pour un montant de 12957,94€ HT

LOT 8 :

Entreprise SPIDECO pour un montant de 8107,81€ HT

Ainsi il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER le choix des entreprises suivantes pour la réalisation de la cantine scolaire :**

LOT 3 : Entreprise LIMA PUGA

LOT 4 : Entreprise RUMEAU

LOT 5 : Entreprise LIMA PUGA

LOT 6 : Entreprise BELONDRADE

LOT 7 : Entreprise BELONDRADE

LOT 8 : Entreprise SPIDECO

- **D'INSCRIRE les sommes nécessaires au budget 2022 de la commune.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.**

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0